



## Assemblée générale

Distr. générale  
14 mars 2006  
Français  
Original: anglais

---

### Soixantième session

Points 46, 50, 57, 116, 118 et 120 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes  
issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées par les Nations Unies dans les domaines  
économique et social et dans les domaines connexes**

**Questions de politique macroéconomique**

**Activités opérationnelles de développement**

**Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies :  
mesures et propositions**

**Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**

### **Lettre datée du 8 mars 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Consensus de Paris et la Déclaration sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies adoptés par la trente-neuvième Réunion des présidents/coordonnateurs des sections du Groupe des 77, tenue à Paris les 27 et 28 février 2006 (voir annexes I et II).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 46, 50, 57 116, 118 et 120.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
de la République d'Afrique du Sud  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Président du Groupe des 77  
(Signé) Dumisani S. **Kumalo**



**Annexe I à la lettre datée du 8 mars 2006, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l’Afrique du Sud auprès de l’Organisation  
des Nations Unies**

**Consensus de Paris**

**Adopté par la trente-neuvième Réunion des présidents/  
coordonnateurs des sections du Groupe des 77,  
tenue à Paris les 27 et 28 février 2006**

1. Nous, présidents/coordonnateurs des sections du Groupe des 77, réunis à Paris les 27 et 28 février 2006, sous la présidence de l’Ambassadeur Dumisani Shadrack Kumalo, Représentant permanent de la République d’Afrique du Sud auprès de l’Organisation des Nations Unies et Président du Groupe des 77 à New York, adoptons l’engagement commun ci-après :
2. Nous nous réunissons à un moment de grands défis et de grandes espérances. La pauvreté qui frappe toujours la plupart de nos pays continue de poser un grave risque pour notre stabilité et notre croissance futures, ainsi que pour la coopération, la paix et la stabilité internationales.
3. Nous insistons sur la nécessité de renforcer l’unité et la solidarité entre pays du Sud, de faire plus largement entendre notre voix en ce qui concerne la gouvernance du développement, qui contribue à un ordre international plus juste et plus équitable et à la préservation de conditions qui donnent aux pays en développement la marge de manœuvre nécessaire pour adopter leurs propres politiques en vue d’atteindre leurs propres objectifs du développement.
4. Le fossé de plus en plus large entre riches et pauvres, la régression économique et des catastrophes naturelles sans précédent ont contrecarré les efforts réels déployés pour éliminer le fléau que constitue la pauvreté. Nous restons cependant déterminés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ferons tout notre possible, au sein de nos sections, pour veiller à ce que les progrès dans ce domaine soient considérés comme prioritaires pour les organisations concernées et leurs programmes de travail.
5. Les transformations politiques, la révolution de l’information et les progrès technologiques des 10 dernières années ont favorisé la croissance économique. Nous insistons sur la nécessité d’accroître les capacités des pays en développement dans le domaine des sciences et des technologies, y compris les technologies de l’information et des communications et les technologies nouvelles et émergentes.
6. Bien que les résultats de la dernière réunion ministérielle de l’Organisation mondiale du commerce n’ont pas pu être traduits en mesures concrètes et positives en faveur des pays en développement, nous restons favorables à un système commercial multilatéral réglementé équitable, juste et qui permette aux pays en développement de mettre en œuvre leurs politiques.
7. Nous remercions à nouveau le Gouvernement de l’État du Qatar d’avoir accueilli à Doha, du 12 au 16 juin 2005, le deuxième Sommet du Sud, et réaffirmons

notre engagement à travailler en vue de l'application intégrale de la Déclaration et du Plan d'action de Doha, en particulier du renforcement de la coopération Sud-Sud.

8. Nous nous félicitons de la soumission imminente au Groupe des 77 du mandat proposé pour le Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire, créé par le deuxième Sommet du Sud en vue de renforcer la coopération Sud-Sud, y compris les moyens institutionnels du Groupe des 77, et d'appuyer les efforts des pays du Sud pour se développer et lutter contre la faim, la pauvreté et les catastrophes naturelles. À cet égard, nous demandons au Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud de contribuer à ce processus et de fournir des services de gestion pour assurer le bon fonctionnement du Fonds.

9. En outre, le deuxième Sommet du Sud a réaffirmé le rôle de la coopération Sud-Sud dans le cadre général du multilatéralisme considéré comme un processus permanent, indispensable pour relever les défis auxquels ont à faire face nos pays, et une contribution précieuse au développement. Nous sommes conscients du fait qu'aujourd'hui la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont parmi les aspects les plus importants de la coopération internationale pour le développement. Beaucoup de choses ont été réalisées entre l'adoption en 1967 de la Charte d'Alger lors de la première réunion ministérielle du Groupe des 77 et l'adoption par le deuxième Sommet du Sud de la Déclaration et du Plan d'action de Doha. Aujourd'hui, les gouvernements comme la communauté internationale sont réellement conscients des possibilités de la coopération Sud-Sud.

10. Nous nous félicitons de la création par la Section de Paris à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) du Fonds de coopération Sud-Sud pour l'éducation, et du Fonds de coopération Sud-Sud pour la science et la technologie et la conversion de dettes en investissement dans l'éducation, et nous lançons un appel afin que des premières contributions soient versées à ces fonds. Nous considérons en outre qu'ils remplissent les conditions requises pour recevoir des contributions du Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire créé lors du deuxième Sommet du Sud.

11. Nous nous félicitons de la décision de la Conférence générale de l'UNESCO d'organiser un forum du Sud sur la culture, et demandons au Président du Groupe des 77 de prendre avec le Directeur général de l'UNESCO les dispositions nécessaires pour en assurer le succès.

12. Nous appuyons énergiquement le processus en cours pour l'application par les différentes sections du Groupe des 77 des textes adoptés lors du deuxième Sommet du Sud. Une fois identifiés les domaines de préoccupation prioritaires et de compétences de chaque section, nous ferons tout notre possible et prendrons les mesures nécessaires pour qu'il en soit tenu compte dans les travaux des différents organismes des Nations Unies. Nous chercherons à obtenir l'appui et l'assistance de ces organismes pour appliquer les recommandations pertinentes adoptées par le Sommet de Doha.

13. Nous sommes conscients de l'action inestimable du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud à l'appui des efforts nationaux destinés à renforcer la mise en œuvre de la politique Sud-Sud. Nous considérons que le système des Nations Unies pour le développement se trouve désormais en meilleure position pour faire en sorte que la coopération Sud-Sud occupe une place plus centrale dans les activités opérationnelles d'un grand nombre de ses programmes et institutions spécialisées.

14. Nous lançons un appel en faveur de la création d'un fonds d'affectation spéciale auquel contribuerait tout particulièrement le secteur privé afin que la CNUCED puisse entreprendre des études et engager des programmes concernant des questions qui présentent un intérêt pour les pays en développement. Ce fonds d'affectation spéciale pourrait, par exemple, commander des études d'évaluation des politiques économiques et des accords et normes commerciaux actuels sur le développement et élaborer des options pour donner le plus de marge de manœuvre possible aux pays en développement.

15. La coopération Sud-Sud revêt une importance croissante, aussi bien en tant que stratégie à l'appui du développement qu'en tant que moyen permettant d'assurer véritablement l'intégration des pays en développement dans le nouvel ordre économique mondial en train de se faire jour. Nous considérons qu'il importe de regrouper les efforts actuels, afin d'accroître encore les ressources disponibles, d'autant que nous avons identifié les domaines prioritaires de la coopération Sud-Sud. Les actions dans ces domaines prioritaires renforceront les capacités des pays en développement en matière de commerce, de science et de technologie, d'environnement et d'établissements humains. Nous sommes déterminés à travailler en faveur de la relance institutionnelle de la CNUCED, afin de promouvoir ses travaux dans des domaines importants tels que la marge de manœuvre et la responsabilité sociale des entreprises, et de revitaliser son mécanisme intergouvernemental en vue d'encourager la prise de décisions par consensus et d'adopter des dispositions non contraignantes pour faciliter l'activité réglementaire de l'OMC et d'autres organisations.

16. Nous insistons sur l'importance qu'il y a à élaborer un programme de développement pour le Sud, comme demandé lors du deuxième Sommet du Sud, tenu à Doha du 12 au 16 juin 2005, et nous nous réjouissons de continuer à collaborer avec le Centre du Sud à cet effet. Nous demandons en outre à ce que les capacités du Centre du Sud soient renforcées.

17. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts actuels du Président du Groupe des 77 pour organiser des réunions sectorielles comme décidé par le deuxième Sommet du Sud et mettre en place un mécanisme de suivi pour l'application de certains projets et initiatives du Sud présentés lors du Sommet.

18. Nous nous félicitons de l'approbation en novembre 2005 par la Section de Nairobi du Groupe des 77 du document issu de la réunion de Jakarta qui mettait l'accent sur la coopération Sud-Sud dans le cadre général de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Nous appuyons également le plan d'action global pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui jette les bases nécessaires à une coopération mutuellement bénéfique dans le cadre du Plan stratégique de Bali.

19. Nous réaffirmons que l'assistance technique devrait aller de pair avec la recherche et la réalisation d'un consensus et ne devrait pas devenir la principale activité de la CNUCED. Nous sommes préoccupés par le fait que les normes et le programme d'assistance technique de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) insistent trop sur la promotion de normes en matière de droits de propriété intellectuelle aux dépens du développement. Nous continuerons à chercher à faire en sorte que les travaux de l'OMPI accordent une importance plus importante au développement.

20. Nous insistons sur le rôle de l'agriculture dans des économies des pays en développement et nous demandons à l'UNESCO et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de coopérer étroitement pour promouvoir l'éducation rurale et encourager un développement plus rapide.

21. Nous demandons à la FAO et à d'autres organisations compétentes d'encourager le renforcement des capacités des pays en développement pour leur permettre de faire face à l'épidémie de grippe aviaire.

22. Nous sommes convaincus que la réalisation des objectifs du Millénaire concernant l'élimination de la faim et de la pauvreté et l'environnement nécessitera des efforts accrus de la part du système des Nations Unies en faveur d'un renforcement des capacités de développement rural dans les domaines de l'irrigation, des cultures non irriguées, et des méthodes de pêche et d'élevage respectueuses de l'environnement.

23. Nous avons l'intention de suivre de près l'application des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information. À cet effet, nous allons agir collectivement afin d'encourager la création du forum pour la gouvernance de l'Internet proposée par le Sommet. Nous veillerons que celui-ci traite de la dimension du développement de la gouvernance et assure la représentation des pays en développement comme de diverses parties prenantes de ces pays.

24. Nous appuyons énergiquement les efforts de la section de Genève pour obtenir le personnel d'appui et l'espace dont elle a besoin pour ses activités, et demandons à la CNUCED de l'aider à cet effet conformément à la décision [par. 12 a)] adoptée par la Réunion ministérielle spéciale marquant le trentième anniversaire du Groupe des 77 tenue à New York en juin 1994.

25. Les organismes des Nations Unies auprès desquels le Groupe des 77 a des sections, tels que l'UNESCO, le PNUD, le PNUE, la CNUCED, la FAO, le FIDA, l'ONUDI et Habitat, mènent une action considérable dont il faut se féliciter, et nous réaffirmons leur rôle et leur mandat. Nous réaffirmons également l'importance de la CNUCED en tant que principal organisme du système des Nations Unies traitant de manière intégrée les questions de commerce et de développement, et nous nous engageons à ce que le processus de réforme de l'ONU ne conduise pas à limiter son mandat, à le remettre en cause, ou à le confier à titre accessoire à un autre organe.

26. Nous sommes déterminés à améliorer les contacts avec les médias afin que les messages du Groupe des 77 touchent le plus large public possible grâce à la création d'une agence de presse du Sud. Nous demandons aux médias du Sud de se constituer en réseau afin d'accroître leur capacité d'action.

27. Certaines situations nouvelles et encourageantes dans les pays du Sud sont de bon augure. La coopération avec les nouvelles économies dynamiques émergentes dans les domaines des échanges, de l'investissement et des technologies offre de nouvelles possibilités, déjà réelles ou potentielles, d'autonomie. À cet égard, nous appuyons les efforts permanents du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, qui organise d'importantes initiatives de promotion, notamment le Forum mondial sur le développement du Sud; le deuxième Forum de haut niveau sur le commerce et l'investissement; le Forum Sud-Sud des maires en vue d'encourager la coopération et le développement entre villes; le système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie; les systèmes mondiaux de solutions pour le développement

austral; l'exposition mondiale sur l'économie créative du Sud; et d'autres partenariats publics/privés dans de nouveaux secteurs dynamiques.

28. Nous nous félicitons également des efforts déployés par le Président du Groupe des 77 afin de concrétiser le programme de recherche adopté par le premier Sommet du Sud et nous lançons un appel aux États membres et aux institutions concernées du système des Nations Unies pour qu'ils appuient ce programme, en particulier le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud afin qu'il en concrétise la phase pilote.

29. Nous accueillons avec satisfaction les efforts déployés jusqu'à présent en vue de la création d'un consortium par le Système de Trieste, comme décidé par le deuxième Sommet Sud-Sud. Nous accueillons également avec satisfaction les efforts en vue de la création d'un comité scientifique mixte, nous demandons au Président du Groupe des 77 à New York de prendre les mesures nécessaires pour l'accélérer et nous lançons un appel aux organismes de recherche du Sud pour qu'ils se constituent en réseaux.

30. Nous appuyons les efforts de coopération en cours entre les villes du Sud dans le cadre de jumelages ainsi que la création d'un forum parlementaire du Sud et d'une académie du Sud pour le développement afin de renforcer davantage encore le poids du Groupe dans les instances internationales.

31. Nous approfondirons et développerons nos partenariats stratégiques avec l'ensemble des acteurs de la société civile, notamment dans les pays en développement.

32. Nous sommes déterminés à travailler en liaison étroite avec le Mouvement des pays non alignés dans le cadre du Comité mixte de coordination et à coordonner et harmoniser nos actions dans divers centres des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le processus actuel de réforme de l'Organisation des Nations Unies.

33. Nous respectons la diversité religieuse et culturelle, conformément à la résolution 60/150 de l'Assemblée générale. La globalisation croissante devrait favoriser la coopération internationale, encourager un dialogue plus poussé entre religions, cultures et civilisations et contribuer à créer un environnement favorable à l'échange d'expériences humaines. Nous sommes convaincus que le dialogue entre cultures et civilisations devrait être un processus permanent et que, dans le contexte international actuel, il n'est pas une option mais un impératif car il offre le moyen d'encourager le développement et de créer ainsi de meilleures conditions de vie pour tous. Ce concept doit être incorporé au mécanisme de l'UNESCO dans le domaine des droits de l'homme et, à cet égard, nous demandons à l'UNESCO d'appuyer l'organisation d'un forum de haut niveau de personnalités éminentes lors duquel seront examinés différents moyens permettant réellement d'établir des passerelles et d'instaurer une gouvernance responsable.

34. Nous affirmons que les droits de l'homme ne doivent pas être dissociés de leur contenu économique et social. Les accords commerciaux ne devraient pas limiter la capacité des populations à se procurer des manuels scolaires et des médicaments ni rendre des services de base tels que l'accès à l'eau et à l'assainissement trop cher pour une grande partie de la population. À cet égard, les débats consacrés au droit au développement devront être relancés au sein du Conseil des droits de l'homme dont la création a été proposée.

35. Nous continuons d'insister sur l'importance du dialogue entre le Groupe des 77 et le Groupe des Huit concernant le renforcement au moyen de partenariats de la coopération économique internationale pour le développement en tant que mécanisme essentiel d'examen de nouvelles questions et de questions urgentes en rapport avec le renforcement du partenariat mondial pour le développement afin de contribuer davantage encore aux efforts de la communauté internationale pour apporter une réponse aux questions de développement de portée internationale. À cet égard, nous lançons un appel au prochain sommet du Groupe des Huit, qui se tiendra à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) afin qu'il tienne compte des intérêts et des préoccupations des pays en développement, et nous prions le Président du Groupe des 77 de lui faire part de ces intérêts et préoccupations, ainsi qu'il en a été chargé par le deuxième Sommet du Sud.

36. Nous appuyons pleinement la position adoptée par le Groupe des 77 et la Chine, sous la direction de la République d'Afrique du Sud en tant que pays président du Groupe des 77, tendant à défendre, s'agissant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, les intérêts des pays en développement et à assurer le succès de cette réforme ainsi qu'à préserver, dans le cadre de ce processus important, l'intégrité de l'Assemblée générale et le rôle que lui confie la Charte, conformément aux décisions et aux orientations adoptées par les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 lors du deuxième Sommet du Sud tenu à Doha du 12 au 16 juin 2005.

37. Nous convenons d'organiser une réunion des sections du Groupe des 77 au niveau ministériel en septembre 2006, avant la session de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, nous nous félicitons de l'offre de la section de Vienne d'accueillir la quarantième réunion en juin 2006, ainsi que celle de la section de Rome d'accueillir la quarante et unième réunion en février 2007.

38. Nous tenons à faire part de nos sincères remerciements et de notre gratitude à la section de Paris pour l'excellence de la préparation de la trente-neuvième Réunion des présidents/coordonnateurs des sections du Groupe des 77 et la manière dont celle-ci s'est déroulée.

## **Annexe II à la lettre datée du 8 mars 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Déclaration des présidents/coordonnateurs des sections du Groupe des 77 sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies**

**Paris, le 28 février 2006**

1. Nous, présidents/coordonnateurs des sections du Groupe des 77, réunis à Paris les 27 et 28 février 2006, sous la présidence de l'Ambassadeur Dumisani Shadrack Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe des 77 à New York, après avoir examiné le processus en cours concernant la réforme des Nations Unies, déclarons ce qui suit :
2. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, nous attachons une haute priorité à la réforme de l'Organisation des Nations Unies en tant que processus permanent et non comme une fin en elle-même, conformément aux paramètres fixés quant à son objectif et à sa portée dans le document adopté à l'issue du Sommet mondial.
3. Nous considérons que la réforme a pour objectif de renforcer l'ONU afin qu'elle puisse faire face efficacement aux défis actuels et futurs auxquels est confrontée ou sera confrontée la communauté internationale, et en particulier répondre aux préoccupations et aux intérêts des pays en développement, qui forment la vaste majorité de ses Membres.
4. Nous réaffirmons que ce processus devrait avoir pour but de renforcer le multilatéralisme, de donner à l'Organisation les moyens techniques de se conformer pleinement et véritablement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que de rendre les débats des États Membres et l'application des décisions adoptées plus démocratiques et plus transparents.
5. Nous nous efforcerons de développer pleinement le potentiel de l'Organisation afin de lui permettre de répondre d'urgence aux graves problèmes économiques et sociaux que connaissent les pays en développement. Nous réaffirmons l'importance de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance de dialogue et de négociations au sujet de questions en rapport avec la coopération internationale pour le développement. Nous attachons une grande importance politique au renforcement du rôle de l'Organisation pour ce qui est de promouvoir la coopération internationale pour le développement économique et social. Nous croyons fermement qu'il faudrait lui permettre de développer pleinement son potentiel dans le domaine de la coopération internationale. À cette fin, l'ONU devrait accorder la priorité absolue à la réalisation du droit au développement.
6. Nous insistons sur l'importance qu'il y a à intégrer la dimension du développement dans le processus actuel de réforme et à permettre aux populations du Sud de participer pleinement aux processus internationaux de prise de décisions et de réglementation dans le domaine économique comme d'avoir accès aux fruits du développement économique international et d'en profiter.



7. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer le partenariat mondial pour le développement, indispensable à la pleine réalisation des objectifs énoncés dans les textes issus de l'ensemble des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Nous réaffirmons le rôle du Conseil économique et social en tant que principal organe de promotion de la coopération pour le développement, de coordination, d'examen des questions économiques internationales, de dialogue au sujet de ces questions et d'organe délibérant formulant des recommandations au sujet de questions concernant le développement économique et social.

8. Nous insistons sur le fait que la réforme a pour objectif de renforcer et de moderniser l'action de l'ONU en réponse aux besoins actuels des États Membres. Cette action consiste à appliquer les décisions et les mandats adoptés par ses organes intergouvernementaux.

9. Nous considérons impératif d'insister sur le fait que cette réforme doit donner à l'Organisation les moyens d'appliquer de la façon la plus efficace et la plus efficiente l'ensemble de ses mandats. Nous refusons l'idée selon laquelle elle est destinée à modifier la nature intergouvernementale des mécanismes de décision, de contrôle et de suivi. Elle n'a pas non plus pour but de réduire le budget de l'Organisation ou de financer davantage d'activités au moyen des ressources existantes, pas plus que de redéfinir les rôles et les responsabilités attribués par la Charte aux divers organes.

10. Nous réaffirmons notre appui en faveur de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Elle est un objectif collectif qui est dans notre intérêt à tous. Au cours de ce processus, la voix de chaque État Membre doit être entendue et respectée, quelle que soit sa contribution au budget de l'Organisation.

11. Nous avons toujours soutenu les efforts du Secrétaire général pour une plus grande responsabilisation du personnel, et notre Groupe a lancé un appel en faveur du renforcement des mécanismes de responsabilités et de la réforme des systèmes d'administration de la justice et de gestion des ressources humaines de l'ONU.

12. Nous sommes déterminés à travailler avec le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale pour mettre en œuvre la réforme de l'ONU dans le cadre intergouvernemental existant. Nous considérons que cette réforme devrait déboucher sur des résultats concrets, renforcer la capacité de l'Organisation à s'acquitter efficacement de ses mandats et lui permettre de répondre aux intérêts de l'ensemble de ses membres. Une Organisation des Nations Unies plus forte qui répond plus efficacement à nos besoins communs est de notre intérêt à tous.

13. Nous réaffirmons les rôles et les mandats des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies (CNUCED, FAO, ONUDI, UNESCO, FIDA, Habitat et PNUE); nous réaffirmons en particulier l'importance de la CNUCED en tant que principal organisme du système des Nations Unies chargé de traiter de façon intégrée les questions de commerce et de développement, et nous nous engageons à faire en sorte que le processus de réforme de l'ONU ne conduise pas à limiter son mandat, à le remettre en cause, ou à le confier à titre accessoire à un autre organe.

14. Nous attachons de l'importance aux consultations qui ont pour but de mettre en place un cadre institutionnel plus cohérent pour les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, et nous sommes déterminés à faire en sorte que ce processus se traduise par un

renforcement des institutions existantes et une plus large prise en compte des intérêts des pays en développement.

15. Nous soutenons sans réserve la position adoptée par le Groupe des 77 et la Chine sous la présidence compétente de l'Ambassadeur Dumisani Shadrack Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Groupe des 77, au sujet de la réforme de l'ONU afin de défendre les intérêts des pays en développement et d'assurer le succès de la réforme, ainsi que de protéger l'intégrité de l'Assemblée générale et le rôle que lui reconnaît la Charte des Nations Unies conformément aux décisions et aux orientations adoptées par les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 lors du deuxième Sommet du Sud tenu à Doha, du 12 au 16 juin 2005.

---